

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 103/2019

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de Wormhout (en agglomération : entre la rue de Wylder et la rue des colombes)

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 02 mai 2019 – de François-Xavier DESHORGHE – de la Sté COLAS nord-est – Agence de Dunkerque – Avenue de la Gironde – BP 28 – 59944 DUNKERQUE cedex 2 ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de réfection de la couche de roulement en enrobés – Rue de Wormhout (en agglomération)

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, sauf riverains, au droit des travaux de réfection de la couche de roulement en enrobés– rue de Wormhout : entre la rue de Wylder et la rue des colombes à compter du 01 juin au 30 juin 2019 inclus pour une durée des travaux de 2 jours.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux – rue de Wormhout, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : La Sté COLAS nord-est – Agence de Dunkerque – Avenue de la Gironde – BP 28 – 59944 DUNKERQUE cedex 2, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Del Litto, responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur François-Xavier DEHORGHE. de la Sté COLAS nord-est – Agence de Dunkerque – Avenue de la Gironde – BP 28 – 59944 DUNKERQUE cedex 2 – Mail : francoisxavier.deshorgue@colas-ne.com

Fait à HERZEELE, le 15 mai 2019

Le Maire,
R.LAPORTE



ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 15 mai 2019

Le Maire,
R.LAPORTE

